



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION
2^e critérium de VOILE J80
de la LIGUE OUEST
Dimanche 21 novembre 2021 - BREST (Finistère)

Annexe 1 : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

Le 2^e critérium de voile monotype habitable J80 de la ligue Ouest aura lieu le dimanche 21 novembre 2021 avec rattrapage le 28 novembre 2021 à Brest avec le concours du Club Nautique Marine Brest.

Ce 2^e critérium ligue Ouest de la FCD se déroulera durant la « Coupe du Préfet Maritime » sur lequel un classement ligue Ouest sera extrait. Les clubs FCD concourent à la fois pour le classement FFVoile et ligue Ouest pendant cette compétition.

La pratique de la voile étant soumise aux aléas météo, l'organisateur se réserve le droit de reporter la date du critérium au 28 novembre 2021.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'Avis de course sans préavis. Les moyens digitaux seront utilisés comme tableau officiel. Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir des communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

Pass sanitaire obligatoire.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur : Club Nautique de la Marine :

4 rue du commandant Malbert - 29200 BREST - Tél : 02 98 22 05 18

b) Conseiller technique sportif voile ligue Ouest FCD :

Périg DONNARD - Mail : perig.donnard@laposte.net - Mobile : 06 61 31 41 94

c) Condition de participation :

Aucun compétiteur n'est admis à s'inscrire et à participer au critérium s'il n'est pas en possession de la licence de la FCD 2021-2022 et FFV 2021 ainsi que du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive de la voile en compétition.

Les participants se conformeront à la note d'organisation de la coupe du Préfet Maritime 2021, ainsi qu'au règlement permanent et à l'avis de course.

d) Bateaux J80 :

Le Club Nautique de la Marine de Brest mettra gratuitement 10 bâtiments J80 à la disposition des participants.

e) Nom de course :

Les participants prendront contact avec le CTS Voile avant l'inscription sur SYGEMA pour connaître le « Nom de course » avant l'épreuve.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Accueil :

Dimanche 21 novembre (ou le dimanche 28 novembre 2021 si report), de 08h00 à 9h00 au Club Nautique de la Marine à Brest - 4 rue commandant Malbert - 29200 Brest.

b) Restauration :

Repas à la charge des participants

c) Récompenses :

- Équipage 1^{er} : une coupe +5 médailles or
- Équipage 2^e : 5 médailles argent
- Équipage 3^e : 5 médailles bronze

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la compétition.

d) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé répondra aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif, en fonction des possibilités locales et institutionnelles.

En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil.

Il est assuré par le SDIS 29 et le SAMU.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Licences et documents :

Chaque participant devra être en possession de ses licences FCD 2021-2022 et FFvoile 2021 pour la compétition.

b) Engagement :

**Le nombre d'équipage est limité à 10, soit 50 participants.
Un équipage se compose de 4 ou 5 membres au maximum.
Âge minimum : 19 ans.**

Pour une question d'organisation, il est obligatoire de réaliser une préinscription avant le lundi 4 novembre à : Perig Donnard - perig.donnard@laposte.net - Mobile : 06 61 31 41 94 .

Ce mail précisera (skipper et équipier : nom, prénom, date et lieu de naissance, club, adresse mail et numéro de téléphone).

Les engagements se feront exclusivement via l'espace SYGEMA de votre club avant le **13 novembre 2021 (Attention, précisez votre nom de course dans SYGEMA)**.

c) Droit de participation :

Les inscriptions sont gratuites.

d) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest.

e) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

f) Fiche bilan activités et compte-rendu :

La fiche bilan des activités sera adressée aux différents destinataires par le CTS.
Le compte rendu de ce tournoi sera adressé à ligue Ouest par le CTS.

g) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

6. DISPOSITIONS COVID-19

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

Prise en compte du Risque COVID19 :

En s'inscrivant à La COUPE du préfet maritime, tout concurrent atteste avoir connaissance du risque COVID19 ainsi que ses accompagnateurs et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est, de ce fait, parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports et s'engage à les respecter.
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne notamment en navigation sur voilier, en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre sans les protections renforcées adéquates,
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la COVID19,
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la COVID19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régata.

Chaque voilier J80 sera désinfecté au préalable par les permanents du CNMB, conformément aux exigences sanitaires en vigueur, au moyen du pulvérisateur contenant le produit virucide Kovirstop norme NF 14476 et à l'issue de la compétition.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest FCD

En charge du pôle activité

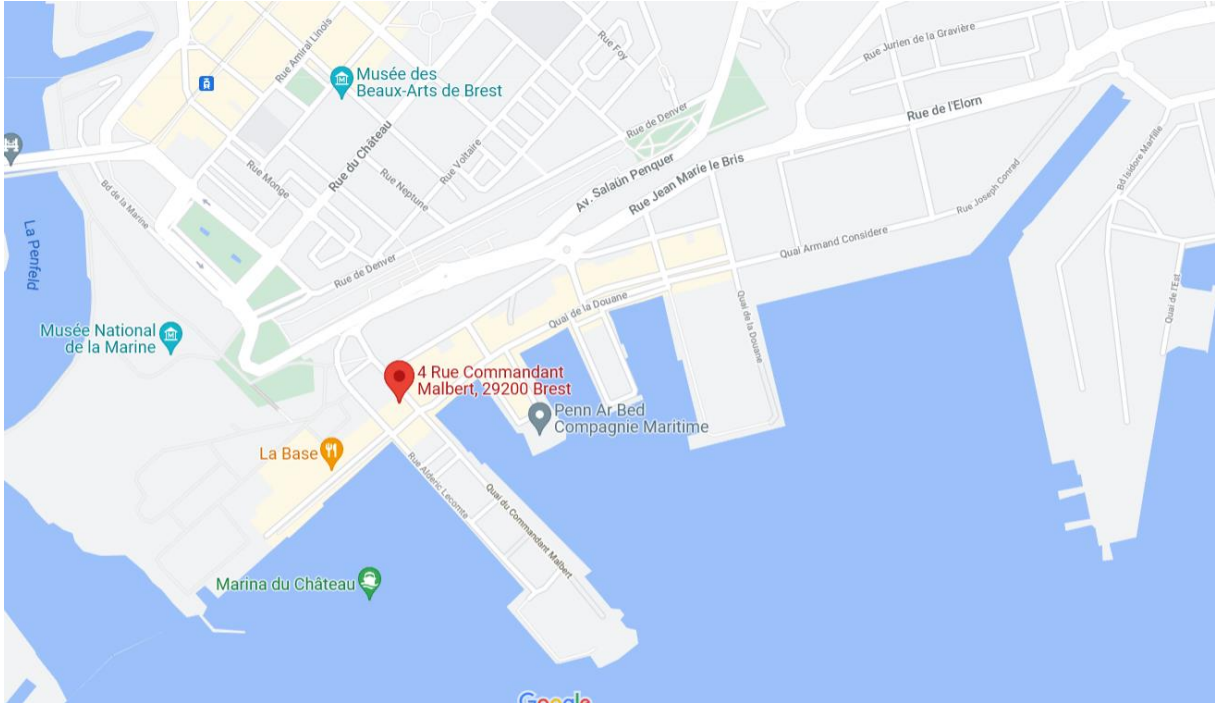
Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest ;
- Membres du comité directeur LO ;
- Trésorier général de la Ligue ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Conseiller Technique Sportif voile de la Ligue - Perig DONNARD.

ANNEXE 1

Plan d'accès

Club Nautique Marine Brest
4, rue du commandant Malbert -29200 BREST



Plan de Brest

